



**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
NANCY

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER MASSON DEHAYE N. JACOB C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE WEHRLIN MATHIS DANNEBEY DEVITERNE ENEL BEN ISMAIL

Absents excusés :

A. ANDRE a donné pouvoir à N. HOUDRY  
C. FRANCHE a donné pouvoir à L. WEHRLIN  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL  
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
C. SIMEANT a donné pouvoir à M. MASSON  
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL  
L. BABIN a donné pouvoir à N. JACOB  
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET**  
**Modification de l'emploi d'Animateur du RPE**

***Nomenclature : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
Personnels titulaires et stagiaires – Délibérations et conventions***

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

### Exposé des motifs

L'emploi d'Animateur du Relais Petite Enfance a été ouvert aux agents détenteurs du grade d'Educateur de Jeunes Enfants. Dans le cadre de la procédure annuelle des avancements de grades, il est nécessaire d'élargir les grades d'accès à cet emploi.

Ainsi, il convient de modifier l'emploi d'Animateur du Relais Petite Enfance comme suit (emploi ouvert aux grades de catégories A) :

- Educateur de Jeunes Enfants,
- Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle.

### Délibération

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2017-902 du 09/05/2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

**Considérant** l'avis des commissions en date du 19 novembre 2025,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de permettre** l'accès à l'emploi d'Animateur du Relais Petite Enfance aux grades de catégorie A suivants, à compter du 2 décembre 2025 :
  - Educateur de Jeunes Enfants,
  - Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle.
- **de modifier** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 02/12/2025 et que la convocation a été faite le 25/11/2025.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 08 décembre 2025

Le Maire,  
Marc OGIEZ

